



# BOUCLANS

MARS 2021

INFOS

Chers concitoyens,



Le printemps est à notre porte, et avec lui, plusieurs sujets communaux éclosent ou avancent.

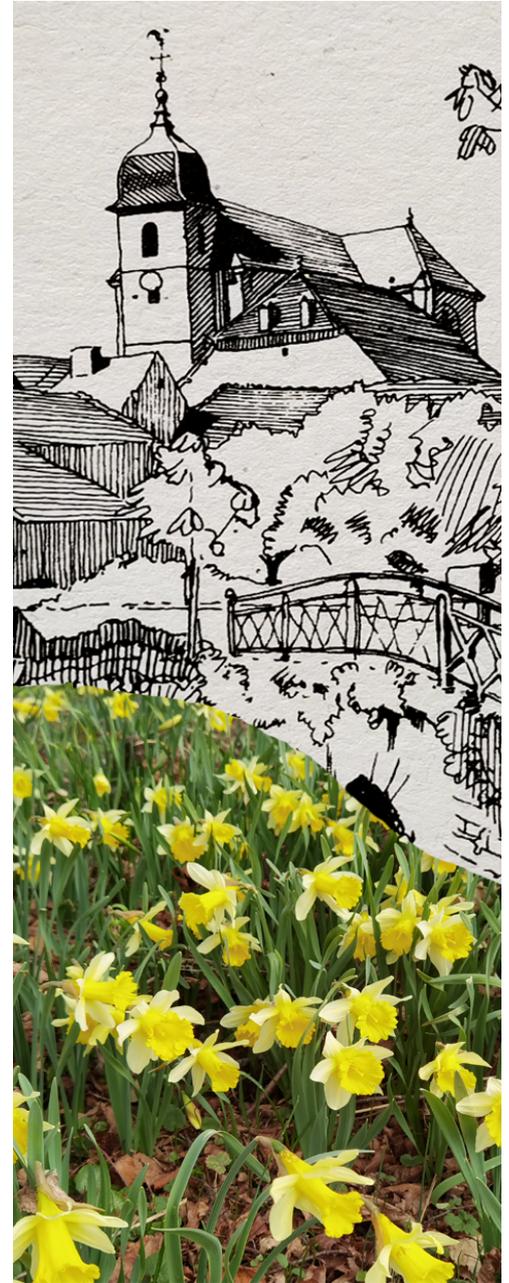
Le projet du bâtiment périscolaire est maintenant finalisé, il fera l'objet d'une communication prochaine, tandis que le permis de construire est déposé. Dans quelques semaines ou quelques mois, les travaux pourront commencer, ils s'étaleront sur une durée d'un peu plus d'un an, prenant en compte les périodes d'occupation des locaux voisins et des cours d'école par les élèves. C'est un beau projet, dont la réflexion a été initiée dans le mandat précédent sous l'impulsion de quelques élus et citoyens motivés, et qui aura su mobiliser les énergies et les moyens de nombreux partenaires (l'État, la Région, le Département, la CAF, le SYDED et plusieurs autres) aux côtés de la commune. Projet structurant s'il en est pour notre territoire, au-delà du seul périmètre communal, il sera un gage de pérennité de nos différents accueils d'enfants et familles et un outil d'attractivité pour la commune.

Un peu plus loin du côté d'Ambre, les travaux de finalisation du lotissement des Hauts d'Ambre sont sur le point de reprendre. Avant l'été, ce lotissement proposera 14 parcelles à la vente. Enfin, plus tout à fait, puisqu'aussitôt le prix de vente défini par le conseil municipal, 3 futurs acquéreurs ont validé leurs réservations, alors même qu'aucune communication officielle n'a encore été émise. La commune nouvelle de Bouclans est attractive, les services y sont nombreux et les projets à venir tant privés que municipaux continuent d'assurer cette attractivité.

Coté immobilier communal, là aussi, les efforts déployés depuis presque un an arrivent à leur terme avec la réhabilitation de plusieurs logements dont certains sont déjà reloués. Deux autres sont disponibles depuis quelques jours, tandis qu'un seul reste à terminer, mais les travaux sont cette fois bien avancés.

Dans quelques semaines l'exercice budgétaire 2021 permettra d'entériner d'autres projets d'investissement déjà exposés lors du débat d'orientation budgétaire : voirie, sécurité, service public, cadre de vie, ... L'équipe municipale toute entière est active et motivée, avec la même et unique finalité : l'intérêt de la commune nouvelle de Bouclans et de ses habitants, au sein de notre territoire. Vous trouverez dans ce numéro un hommage rendu à Jean BOBILLIER. Qu'il continue à nous inspirer dans notre action !

Martial Hirtzel



## Infos pratiques mairie

Mardi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 14h00 - 17h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Tel : 03 81 55 20 19

mairie.bouclans@wanadoo.fr

**Politeia : Bouclans**

# RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 mars 2021

**Membres présents :** Mmes Nathalie DEFRASNE, Virginie DUEDE-FERNANDEZ, Mélanie GRUET, Fleur MANZONI, Frédérique POUPENEY, Virginie SIMONIN, Estelle VERDOT et MM. Michel BELOT, Joël BOURRAT, Vincent BOUVRESSE, Valentin BUGNET, Jean-Pierre GUEY, Martial HIRTZEL, Jean-Marie ISABEY, Alexis MARTIN et Gino MICHEL.

**Excusés :** Joséphine PERROT MINOT, Christophe AURIOL donne procuration à Estelle VERDOT, Oriane POMMEY donne procuration à Mélanie GRUET.

**Secrétaire de séance :** Frédérique POUPENEY

**Les comptes de gestion, comptes administratifs et les affectations des résultats 2020 validées à l'unanimité en séance du 19 mars seront présentés dans le prochain Bouclans infos à l'occasion d'un numéro spécial budget. L'ensemble de ces informations sont disponibles dès à présent dans leurs intégralités sur les panneaux d'informations du village et sur le site internet de la commune.**

### **Fixation du prix de vente des parcelles du lotissement des Hauts d'Ambre**

Le coût de revient du lotissement est de 465 000 €.

La surface des parcelles à commercialiser s'étend de 689 m<sup>2</sup> à 884 m<sup>2</sup> (la moyenne est de 745 m<sup>2</sup>)

Ces critères ont été pris en compte pour la fixation des prix :

1/ En tant que commune, la finalité n'est pas de réaliser une opération commerciale.

2/ Une volonté de vendre rapidement, le litige ayant fait perdre plus d'une année.

3/ Les capacités financières moyennes des futurs acquéreurs.

4/ Pouvoir financer la réfection de la rue de la Craît à la fin des opérations de construction.

5/ Prise en compte des particularismes de la parcelle n° 2, dont la surface totale (881 m<sup>2</sup>) inclut une bande de terrain pour accéder à la zone où se situera la maison. Cette surface supplémentaire n'est pas de la surface utile.

6/ Les parcelles 1, 2 et 5 sont soumises à une servitude de passage de l'assainissement et des plantations.

7/ La commune se réserve le lot N°11

Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal **décide à l'unanimité** de fixer le prix de vente des parcelles de terrain à bâtir du lotissement des Hauts d'Ambre comme suit :

Prix au m<sup>2</sup> des lots avec servitudes : 71.50 € TTC / m<sup>2</sup> (baisse de 5% du prix de base).

Prix au m<sup>2</sup> lot 2 : 64 € TTC / m<sup>2</sup> (baisse de 15% du prix de base)

Prix au m<sup>2</sup> autres parcelles : 75 € TTC / m<sup>2</sup>

### **Nomination de nouveaux membres de commissions**

Le conseil municipal recomposé, les nouveaux membres intègrent les commissions municipales comme suit :

*Finances et investissements* : V. BOUVRESSE en remplacement de D. BRENOT

*Urbanisme et mobilités* : E. VERDOT en remplacement de M. DEVAUX

*Communication* : pas de nomination supplémentaire  
*Eau, nature et forêt* : V. BOUVRESSE en remplacement de D. BRENOT et C. AURIOL, ce qui porte le nombre de membres à 7 élus

*Vie scolaire et périscolaire* : E. VERDOT en remplacement de C. BAUD

*Contrôle des listes électorales* : C. AURIOL et E. VERDOT.

*Appels d'offre* : E. VERDOT en remplacement de C. BAUD

*CCAS* : la proposition sera faite à J. PERROT MINOT

*CC vie associative, cadre de vie* : pas de nomination supplémentaire

*CC Jeunesse* : pas de nomination supplémentaire

*CC Économie, tourisme, services publics* : J. PERROT MINOT.

Le conseil municipal **valide ces propositions à l'unanimité.**

### **Demande d'aides pour exploitation et commercialisation des bois scolytés.**

Les capacités d'absorption par le marché des bois scolytés ayant été rapidement saturées, l'État a mis en place une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation de ces bois, en dehors des régions sous arrêté préfectoral de lutte obligatoire contre les scolytes. Ces bois à commercialiser sont regroupés pour une meilleure efficacité sanitaire et économique. Les charges de mise en œuvre seront supportées par l'ONF sans surcoût supplémentaire, pour permettre aux collectivités de bénéficier du dispositif. La mise en œuvre opérationnelle du dispositif nécessite que la collectivité signe une convention de partenariat « Mandat de gestion et de paiement » avec l'ONF ;

Afin de bénéficier d'une aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés, le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser pour la durée de son

mandat, à signer l'ensemble des documents présentés par l'ONF concernant ces aides.

Le conseil municipal **valide cette proposition à l'unanimité**.

#### **Revalorisation du prix des emplacements de taxis**

Le prix actuel de l'emplacement de taxi situé place Édouard CLERC est fixé à 500 € tandis que celui situé à Vauchamps est de 750 €. Pour l'année 2021, il est proposé de revaloriser le prix de l'emplacement de taxi situé place Édouard CLERC à 750 €, et de maintenir le prix de l'emplacement de taxi situé à Vauchamps à 750 €.

Le conseil municipal **valide à l'unanimité la proposition**.

#### **Point sur le projet de périscolaire**

Suite à une réunion des financeurs qui s'est tenue le 4 mars 2021, le maître d'œuvre a repris les estimations pour tenir compte des conditions économiques actuelles (notamment augmentation récente des coûts de certains matériaux) et de l'évolution légère du projet.

Le montant total de l'opération s'établit à : 1.705.824,58 € HT.

Le permis de construire a été déposé le 05/03/2021.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et sous réserve des arbitrages à venir pour un bon équilibre du budget primitif 2021, **confirme à l'unanimité la poursuite du projet de bâtiment périscolaire pour un montant total de 1.705.824,58 € HT**.

Le conseil municipal **valide à l'unanimité le plan de financement présenté**.

#### **Ouverture de crédits d'investissement avant vote du budget**

L'article L 1612 – 1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Sachant que le total des dépenses d'investissement prévues en 2020 (hors dépenses destinées au remboursement de la dette) est égal à 815 958,16 €, il est donc possible d'ouvrir sur 2021 des crédits d'investissement dans la limite de 203 989,54 €.

Le conseil municipal donne **un avis favorable à l'unanimité** :

Pour l'ouverture de crédits au compte 2132, chapitre 21 pour un montant de 716,10 € afin de permettre le paiement d'une facture de 716,10 € pour des travaux de chauffage dans un appartement.

Pour l'ouverture de crédits au compte 2183, chapitre 21 pour un montant de 4658,21 € afin de réaliser l'investissement informatique prévu lors du CM du 19 février.

#### **Informations diverses :**

- LOM : la Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à adapter l'organisation des transports et plus globalement de la mobilité à l'évolution des modes de vie et aux réalités territoriales. À doter 100% du territoire d'une AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) qui sera l'acteur public identifié et compétent pour organiser les solutions de mobilité à l'échelle du ressort territorial (son périmètre).

L'ambition est d'améliorer la mobilité au quotidien !

La proposition de prendre la compétence AOM sera soumise pour délibération au Conseil communautaire du 29 mars prochain.

Suite à cette délibération, et pour confirmer la prise de compétence le cas échéant, les communes devront délibérer à la majorité qualifiée dans les 3 mois, soit avant le 29 juin 2021.

L'article L.1231-1-1 du code des transports liste six missions pour lesquelles l'AOM est habilitée à intervenir sur son ressort territorial :

- Des services réguliers de transport public de personnes ;
- Des services à la demande de transport public de personnes ;
- Des services de transport scolaire ;
- Des services relatifs aux mobilités actives ;
- Des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
- Des services de mobilité solidaire

L'AOM assure la planification, le suivi et l'évaluation des politiques de mobilité avec les acteurs concernés. Elle contribue aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain.

Avec la compétence, la CCPHD serait donc habilitée à décider le cas échéant de la création, modification ou suppression de services, du choix du mode d'exploitation, du financement et de la politique tarifaire.

#### **Décision prise dans le cadre de la délégation du maire :**

- L'appartement au-dessus de la poste a été loué à compter du 15 mars, pour un loyer de 650 € (loyer antérieur aux travaux 607 €)
- Le logement au 1er étage, rue de l'école, sera loué à compter du 15 avril.
- Une réunion s'est tenue avec les agriculteurs le 4 mars 2021 pour évoquer la réfection des chemins ruraux.
- La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie le 8 mars 2021, ses remarques ont été transmises aux services fiscaux.
- Réunions de la Commission Finances et Investissements prévues les 6 avril & le 12 avril.
- Le comité consultatif Jeunesse s'est réuni pour évoquer la mise en place d'un conseil d'école des enfants.

---

# LA VOIX DES ELUS DE LA LISTE NON MAJORITAIRE

---

*La séance du vendredi 19 mars était notre deuxième séance au conseil municipal. Nous avons participé au débat et validé toutes les décisions prises dont le budget du projet périscolaire.*

*Au cours de cette séance, nous nous sommes positionnés dans les différentes commissions :*

- Vincent BOUVRESSE rejoint la commission Finances et investissements, et la commission Bois*
- Estelle VERDOT rejoint les commissions Urbanisme et mobilités, Vie scolaire et périscolaire, appels d'offres, et la commission de contrôle des listes électorales*
- Christophe AURIOL, rejoint les commissions Bois et l'contrôle des listes électorales*
  
- Joséphine PERROT MINOT rejoint la commission Économie, tourisme, services publics, et il lui sera proposé de nous représenter au CCAS*

*Christophe Auriol, Vincent Bouveresse, Josephine Perrot Minot, Estelle Verdot*

---

## SCOLARITÉ

---

### Inscriptions pour l'année scolaire 2021/2022

Dans un premier temps, les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) doivent prendre rendez-vous à la mairie de Bouclans. Il leur sera remis un certificat d'inscription leur indiquant les documents administratifs à remettre lors de leur venue à l'école.

Ces inscriptions définitives à l'école auront lieu les:

Lundis 17 et 31 mai de 17h à 18h

Jeudi 20 mai 2021 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Jeudi 27 mai 2021 de 9h à 12h ; 13h30 à 16h et de 17h15 à 18h00.

Jeudi 3 juin 2021 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

La prise de rendez-vous pour l'école peut se faire par téléphone au 03 81 55 20 46 ou par courriel : [ecole.bouclans@ac-besancon.fr](mailto:ecole.bouclans@ac-besancon.fr)

Les enfants nés jusqu'en 2018 sont concernés par ces inscriptions.

Les élèves déjà scolarisés à l'Ecole Le Verger des enfants sont inscrits automatiquement pour l'année 2021/ 2022.

Se munir des documents suivants :

Certificat de vaccinations ou photocopies des pages du carnet de santé (vaccinations obligatoires)

Photocopie des pages du livret de famille (celles concernant l'enfant et les parents)

Certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés en 2020 / 2021.

<p><b>IMPORTANT</b> : Les inscriptions au périscolaire ne sont valables que pour l'année scolaire en cours. Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour l'année 2021 / 2022, vous devez prendre contact avec Claire CERTOUX au 06 15 69 07 46</p>
--

## VIE ASSOCIATIVE



L'association de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) LES BOUILLES D'ANGES organise une tombola dans le but d'investir dans une poussette quadruple. En effet, aux vues des différents âges des enfants accueillis, nous ne pouvons pas promener toutes nos petites têtes blondes en même temps.

De superbes lots sont à gagner (places pour la citadelle, parc des campaines, musée des maisons comtoises, plusieurs paniers garnis, tablette tactile ou encore plusieurs bons dans de nombreux commerces...)

Si vous souhaitez nous aider par des dons ou participer à la tombola, n'hésitez pas à prendre contact avec Fanny et Laurence. Vous pouvez aussi participer via la cagnotte sur Leetchi.com (disponible depuis notre page facebook « MAM LES BOUILLES D'ANGES »)

**Fanny : 07-86-59-57-02    Laurence : 06-72-66-98-12**

### LE CENTRE EQUESTRE DU CHANOIS

Le centre équestre vous propose une série de stages :

- Lundi 5 avril (10h à 12h) : travail à pied
- Lundi 5 avril (de 14h à 16h) : Promenade en forêt (pour tous niveaux) ou jeux (en fonction de la météo)
- Lundi 12 avril : Reprise de dressage G3 et +
- Mardi 13 avril : Sauts G5, G6 et G67
- Jeudi 15 Avril : Débutant / Initiation
- Lundi 19 Avril : Sauts G2, G3 et G4
- Mardi 20 Avril : Promenade en forêt (pour tous niveaux) ou jeux (en fonction de la météo)
- Jeudi 22 Avril : Sauts G2, G3 et G4
- Jeudi 13 mai : travail à pied
- Dimanche 27 juin : travail à pied

Pour tous renseignements contacter Joséphine au 06.60.70.78.87 ou par mail : [ceduchanois@gmail.com](mailto:ceduchanois@gmail.com)

## VIE COMMUNALE

La commune loue 2 appartements :

Un appartement en rez de chaussée au 1 rue de l'école (ancien local des kinés), d'environ 80 m2 avec 3 chambres, chauffage individuel au gaz, parking. Cet appartement a lui aussi fait l'objet de quelques travaux : changement du mobilier sanitaire de salle de bains, revêtements de sols, ... Cet appartement a été entièrement réhabilité (murs, peintures, douche, revêtements de sols, fenêtre. Le loyer est de 550 euros par mois, + 30€/mois d'avances sur charges. Un appartement de type 1bis de 50 m2 situé au 2ème étage de l'immeuble de l'ancienne gendarmerie. Il est constitué d'une cuisine / pièce à vivre, d'une chambre d'une salle de bains, wc séparés, et d'un garage. Le loyer est de 550 euros par mois. Candidatures à adresser au secrétariat de mairie.

### Dépôt illégal de déchets

**Suite à de nombreux dépôts illégaux de déchets, voici un rappel de la loi :**

L'article L. 541-3 du code de l'environnement permet au maire qui constate l'abandon de déchets d'informer leur producteur des faits qui lui sont reprochés, ainsi que des sanctions qu'il encourt. Il peut, après respect d'une procédure contradictoire, mettre en demeure le producteur des déchets de prendre les mesures nécessaires pour en assurer l'élimination dans un délai déterminé. Si cette mise en demeure reste infructueuse, il peut appliquer les sanctions administratives prévues, à savoir la consignation, l'astreinte, l'exécution d'office ou l'amende qui peut aller de 1 500 € à 150 000 €.

Lorsque l'identification du producteur est impossible, c'est le détenteur des déchets qui sera considéré comme responsable. Il peut s'agir du propriétaire du terrain ou de toute personne qui en a la garde.

Le maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire, ou les policiers municipaux en leur qualité d'agents de police judiciaire adjoint, peuvent également relever les infractions prévues aux articles R. 632-1 (contravention de la 3e classe d'abandon « simple » de déchets)\*, R. 635-8 (contravention de la 5e classe d'abandon de déchets à l'aide d'un véhicule) et R. 644-2 (contravention de la 4e classe d'entrave à la circulation) du code pénal.

# Retour sur la JOURNEE CITOYENNE du samedi 6 mars



En cette matinée ensoleillée du 6 mars, une soixantaine d'habitants du village dont 1/3 d'enfants, ont participé à l'opération << village propre >>. Equipés de sacs poubelles et de gants, ils ont œuvré activement à débarrasser nos rues et nos chemins de toutes sortes de débris: cannettes, emballages, bouteilles en plastique, un grand nombre de mégots de cigarette, jante, pot d'échappement etc...



La végétation n'étant pas totalement développée en cette saison, les déchets habituellement camouflés dans les haies ont également pu être retirés.

Les enfants, motivés et très sensibilisés à cette démarche, prennent toute la mesure de cet acte citoyen :

<<il faut prendre soin de la nature>> grande section

<<ça fait du bien à la planète>> CE2

<<il faut que chacun fasse un peu pour que la planète soit en bonne santé>> CE2

Cette volonté de préserver l'environnement se traduit jusque dans leurs projets d'avenir:

<<je veux protéger les océans>> CE2

<<j'aimerais fabriquer des voitures à l'hydrogène>> CE2

Le sentiment de participer à une action nécessaire est unanime. Qui, en effet, trouve agréable de fréquenter un lieu pollué par des ordures ? Qui apprécie de retrouver des déchets jetés intentionnellement par d'autres chez soi ? Certainement personne, cela agacerait même. Alors, ne le faisons pas nous-même, agissons en citoyens responsables.

Respectons les biens communs que sont les rues, les chemins ruraux, les forêts, les squares et autres espaces publics. Ne négligeons pas ces lieux parce qu'ils sont extérieurs à nos propriétés, ils sont à nous tous ! Nous avons le droit d'y accéder librement, mais aussi le devoir d'en prendre soin.

A l'issue de cette action collective, le maire a remercié chaleureusement tous les participants et les a conviés autour d'un verre de l'amitié. Merci également à tous ceux qui effectuent ce geste de ramassage au quotidien par réflexe civique, grâce à vous tous, les paysages de notre village retrouvent leur beauté naturelle. Et ne les oublions pas, bravo à ceux qui adoptent un comportement responsable en jetant leurs déchets...à la poubelle! Un geste simple, indolore, qui ne coûte pas grand-chose mais apporte beaucoup à ce cadre de vie agréable qui nous est si cher à Bouclans.



## Préserveons la biodiversité : du 15 mars au 31 juillet, je ne touche pas à ma haie !

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité. Les travaux sur les haies sont interdits durant la période de nidification des oiseaux qui s'étend du **1er avril au 31 juillet**. Si la réglementation concerne en premier lieu les agriculteurs, les gestionnaires d'infrastructures linéaires, il reste évident que la destruction et/ou l'entretien de haies, par exemple dans un jardin, en pleine période de reproduction, est particulièrement néfaste pour la faune sauvage.

---

# PORTRAIT

---



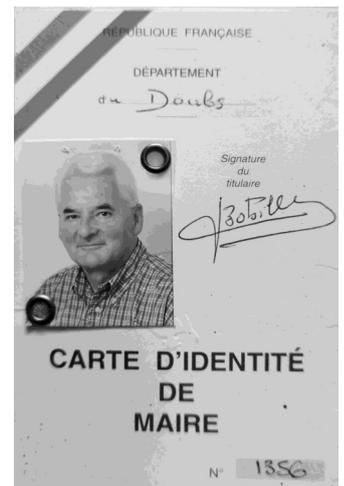
## **Jean BOBILLIER**

Né à Bouclans le 29 Octobre 1937, Jean nous a quitté le 2 Février 2020 à l'âge de 82 ans. Il a passé toute sa vie au village. Il est le second d'un frère aîné René et d'une sœur cadette Michèle. Alors qu'il n'avait que 4 ans il perd son père garagiste d'un accident de la route. Il a toujours résidé à l'appartement du garage actuellement occupé par l'entreprise familiale que tient son neveu (fils de René) avant de bâtir sa propre maison au 27 grande rue. Jean et René ont fait des études de mécanique à Gray pour continuer l'activité familiale. Après son service militaire en Algérie il rencontre Arlette HUMBERT de Dammartin les templiers qui deviendra son épouse, ils auront 5 enfants, 10 petits enfants et 2 arrières petits enfants.

### **Homme d'actions...**

Après un premier mandat comme 1<sup>er</sup> adjoint de Gaston Renaud , Jean est élu maire en 1983. Il effectuera 2 mandats de 1977 à 1989 pour faire une pause avant de reprendre son poste de maire en 2001 jusqu'en 2008.

En tant qu'adjoint et au côté de Gaston Renaud ils ont participé à la création du groupe scolaire « Le verger des enfants » en 1977. Il est également à l'initiative de l'implantation de la gendarmerie alors que Bouclans ne comptait que 700 habitants. La concurrence fut rude, car l'implantation à Saône était déjà d'actualité, sachant que Saône ne voulait pas financer le projet. L'année 1986 sera marquée par la réalisation du plan d'occupation des sols (POS) et qui permet à la commune de planifier son évolution, car seul l'état exerçait cette compétence. Soucieux de faire évoluer le village, il a créé le lotissement de la vie de chaux ainsi que la villa « Family ». Recherche de l'emplacement idéal pour le centre culturel qui ouvrira ses portes en 1998, projet qui sera concrétisé au cours du mandat de Rémy PHILIPPE. Pose de la première pierre de la nouvelle caserne des pompiers en 2005



Amoureux de son village natal, il nous a marqués par sa présence active dans différentes associations (don du sang, anciens combattants, pompiers, club des amis du gour, des anciens maires).

Homme de tolérance et très à l'écoute de ses citoyens et conseillers municipaux. Il était dévoué, d'une extrême gentillesse et n'avait que des amis. Un maire qui parcourait chaque semaine son village pour être au plus près de ses habitants et de leurs attentes.

### **Quelques dates...**

... à 1971, Maire Jean RAGUENET - de 1971 à 1977, Maire Gaston RENAUD - de 1977 à 1989, Maire Jean BOBILLIER de 1989 à 2001, Maire Rémy PHILIPPE - de 2001 à 2008, Maire Jean BOBILLIER - de 2008 à 2020, Maire Bruno LECLERT - de 2020 à ce jour, Maire Martial HIRTZEL

**Ce témoignage est un hommage à une personnalité emblématique de notre commune nouvelle BOUCLANS VAUCHAMPS qui nous a quitté il y a un an.**

## Bouclanaises, bouclanais,

Soyez informés rapidement des actualités de Bouclans directement sur votre smartphone grâce à l'application **Politeia** :



- **Actualités sur la commune** en temps réel (coupure d'eau, panne d'électricité...)
- **Accès facile aux informations** (horaires et contact Mairie, associations, professionnels de santé, services sur la commune...)
- **Effectuez des signalements** auprès de la mairie (incivilités, sécurité, cadre de vie etc...)

Cette Application est gratuite et très simple d'utilisation ! N'hésitez plus et rendez-vous sur Appstore ou Google store pour la télécharger !

The poster features a dark blue background with a large green checkmark and the word 'vaccin' in white, with 'COVID-19' in a white box below it. The slogan 'SE VACCINER, SE PROTÉGER' is written in white. A circular icon on the right shows a person being vaccinated. The text is in white and green. At the bottom right, the 'ars' logo is visible, with 'Agence Régionale de Santé' written below it.

**accin**  
COVID-19  
SE VACCINER, SE PROTÉGER

**A compter du 25 mars 2021**

**OUVERTURE DE RENDEZ-VOUS DE VACCINATION SUPPLEMENTAIRES DANS LE DOUBS**

**VOUS FAITES PARTIE DU PUBLIC PRIORITAIRE :**

- Personnes âgées de 70 ans et plus
- Personnes à très haut risque (indication par votre médecin)
- Professionnels de santé de moins de 55 ans
- Personnes de 50 à 54 ans avec facteurs de comorbidité

**POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS :**

- Par tel au 03 63 42 10 13
- Par internet sur [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

**CENTRES DE VACCINATIONS**

<b>BESANÇON</b> (Gymnase Résal, CHU, Polyclinique)	<b>BAUME LES DAMES</b> - Place de l'abbaye
<b>AUDINCOURT</b> - Site Lucine	<b>MAICHE</b> - Salle André Gentit
<b>MORTEAU</b> - Rue du Stade	<b>ORNANS</b> - Rue de la corvée
<b>PONTARLIER</b> - Rue de Salins	<b>VALDAHON</b> - Rue de l'église
<b>PONT DE ROIDE</b> - Salle Michel Tarrinbergue	<b>QUINGEY</b> - Chemin de Saint-Renobert
<b>MONTBELIARD</b> - Espace V. Hugo	<b>VOUJEAUCOURT</b> - Espace la Cray

**ars**  
Agence Régionale de Santé